



## Valorisation des déchets d'animaux par biodigesteurs dans la région du Nord

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Pays</b>                          | <b>Cameroun</b>  |
| <b>Bénéficiaire</b>                  | Association pour le Développement des Communautés Locales (ADECOL) |
| <b>Montant total du projet</b>       | 44 000 €   |
| <b>Montant de la subvention FFEM</b> | 33 000 € (75%)   |
| <b>Partenaires financiers</b>        | ADECOL (11 000 €)  |
| <b>Durée du projet</b>               | 18 mois  |
| <b>Signature de la convention</b>    | 24 avril 2012  |

### Contexte

Le FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) est une réponse commune de l'Union Européenne et des pays forestiers du bassin du Congo aux problèmes d'exploitation illégale des forêts de la région. Il constitue un processus accessible et adapté aux gestionnaires de forêts communautaires, aussi bien techniquement que financièrement.

Le projet « Certification de trois forêts communautaires opérationnelles du département du Nyong et So'o, en préparation à la mise en œuvre de l'APV FLEGT Cameroun » d'une durée de 18 mois est une initiative des représentants des communautés et des autorités locales du département du Nyong et so'o qui, lors de l'élaboration de leur Plan Communal de Développement en 2009 se sont vus confrontés au problème d'exploitation et de commerce illégal du bois.

### Objectifs

Pour remédier à cette situation, le présent projet a pour objectif d'accompagner les gestionnaires de trois forêts communautaires du Département du Nyong et So'o, Région du Centre Cameroun dans l'obtention de leur certificat de légalité et de leur autorisation FLEGT.

Spécifiquement, il s'agira de sensibiliser et de former les administrations, les populations riveraines des trois forêts communautaires et leurs partenaires sur le processus FLEGT et de mettre en place un système de contrôle et de traçabilité de bois concrètement adapté à ces forêts. Parallèlement, le projet va promouvoir la conservation et la protection des essences rares et menacées dans et autour de ces forêts.

A l'issue du projet, les gestionnaires des trois forêts communautaires auront les capacités de négocier et signeront des accords et conventions avec des entreprises forestières pour gérer durablement leurs forêts

### Principales activités

Les principales réalisations du projet sont :

- Trois inventaires forestiers multi ressources à 100% sont réalisés dans les trois FC ;
- Les trois communautés locales sont formées (et des supports pédagogiques sont produits) en :
  - . processus de certification forestière en général, et en particulier le processus FLEGT,
  - . techniques de contrôle, d'observation indépendante et de dénonciation,



- . techniques de suivi de l'exploitation forestière et de gestion des fonds tirés de l'exploitation forestière.
- Un Système interne et efficace de contrôle et de traçabilité des bois et dérivées adapté aux forêts communautaires est mis en place et fonctionnel ;
- Des négociations de partenariat forêts communautaires – Entreprises forestières sont entreprises et des collaborations sont effectives ;
- Des outils de contrôle et de suivi des APV FLEGT élaborés et testés sont validés par le Délégué départemental du Ministère des Forêts et de la Faune du Nyong et So'o.

**Pour en savoir plus**

[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)

**Contact projet**

Raoul Modeste MBIDA

[Adecol1977@yahoo.fr](mailto:Adecol1977@yahoo.fr)